

5 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

17 décembre 2018

Réunion d'information sur la Loi Littoral de 10 h à 12 h, salle du SDE22 à Saint-Brieuc (réservée aux communes littorales et estuariennes) ; n'oubliez pas de vous inscrire

26 janvier 2019 :

28^{ème} Assemblée Générale de l'AMF 22, accueil à partir de 9 h, salle polyvalente à Penvénan ; table ronde sur le thème « **La prise en compte des nouveaux comportements sociétaux dans les services publics** »